Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260310-D202610-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 16 février 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusées : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
Secrétaire de séance : Florent THOUMELIN.

DÉLIBÉRATION 2026/10
RÉNOVATION THERMIQUE ET STRUCTURELLE D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : SOLLICITATION DES FINANCEURS

Au préalable des travaux de rénovation thermique prévus sur le bâtiment accueillant les classes d'élémentaire, la commune du Trévoux a fait procéder à des diagnostics sur l'existant. Le bureau d'études sur les structures bois et gros œuvre a mis en évidence un certain nombre de désordres, invisibles jusqu'à cette expertise.
Les sondages effectués mettent ainsi en évidence une dégradation avancée des parquets bois du rez de chaussée et de la charpente, nécessitant la réfection intégrale des planchers du primaire et le renfort de la charpente existante, préalables indispensables à la poursuite de réhabilitation thermique du bâtiment (isolation, menuiserie, ventilation).
Ces travaux imposent donc une étape intermédiaire à ceux initialement projetés et l'enveloppe pour cette première phase, validée en conseil municipal du 8 décembre 2025, s'établit désormais comme suit :

Travaux de réhabilitation thermique et structurelle du bâtiment scolaire	**Dépenses ht**
Marché de travaux: 14 lots attribués Mission de maîtrise d'œuvre	604 635 € 113 145 €
TOTAL phase 1	**717 780 € ht**

La seconde phase concerne les travaux de rénovation énergétique du pôle maternelle : le montant estimé des travaux serait de l'ordre de 630 000 euros.
Madame la Maire propose de solliciter différents financeurs pour mener à bien ces travaux et de compléter le plan de financement en distinguant les deux phases de travaux.
Le plan de financement pour les travaux de structure de la phase 1 et de leur poursuite dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires – phase 2 - serait le suivant :

Partenaires sollicités	Phase 1 Pôle primaire	Phase 2 Pôle maternelle
Etat – DETR, DSIL et Fonds vert	220 000	171 500
Région – Bien vivre partout en Bretagne	27 000	-
Département – Pacte Finistère 2025 2026 Volet 2	60 000	
Quimperlé Communauté – Fonds de concours Energie	24 000	
SDEF – Fonds Chêne Actee + (MO)	44 000	
Commune - Autofinancement	342 780	-

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260310-D202610-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

ADOPTE le plan de financement ainsi présenté,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget primitif,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien cet investissement, auprès de la Région au titre du dispositif Bien vivre en Bretagne, du Département au titre du volet 2 du Pacte Finistère et de Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours Économie d'énergie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 10 mars 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 10/03/2026
De la publication le